

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 22 mai 2024 au 07 juin 2024, pour recueillir l'avis du public sur le projet relatif à l'établissement de servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques et contre les obstacles pour le centre radioélectrique de Saint-Setiers -Mont Audouze, présenté par le ministère des Armées (Division opérations de la DIRISI).

Monsieur Jacques, Roger BROCHU, retraité de la gendarmerie est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique.

Les communes concernées par l'enquête publique sont :

Communes frappées de servitudes contre les perturbations électromagnétiques (PT1)	Communes frappées de servitudes contre les obstacles (PT2)
Millevaches Peyrelevade Saint-Merd-les-Oussines Saint-Setiers Sornac	Chavanac Millevaches Peyrelevade Saint-Merd-les-Oussines Saint-Setiers Saint-Sulpice-les-Bois Sornac

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint-Setiers, route du Mas-d'Artiges 19290 Saint-Setiers.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique auprès de la mairie qui le concerne aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture - 1 rue Souham à Tulle - aux heures d'ouverture au public et sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement et du cadre de vie au 05.55.20.55.85.

Pour des raisons de sécurité, le public qui souhaite prendre connaissance des dossiers devra présenter un document attestant de son lieu de résidence (justificatif de domicile) et de son identité (CNI, passeport, permis de conduire). Aucune photo ou copie du dossier n'est autorisée.

Le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur qui seront disponibles en mairies de Saint-Setiers, de Sornac et de Peyrelevade ,
- par correspondance à la mairie de Saint-Setiers, siège de l'enquête (adresse postale : Route du Mas d'Artiges 19290 Saint-Setiers),
- par courrier électronique adressé à pref-dup-expropriations@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel : Enquête publique
- établissement des servitudes radioélectriques – centre Saint-Setiers – Mont Audouze.

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

Lieux de permanences	Dates des permanences	Horaires
Saint-Setiers	Mercredi 22 mai 2024	09h00 à 11h00
Sornac	Mercredi 29 mai 2024	09h00 à 11h00
Peyrelevade	Vendredi 07 juin 2024	09h00 à 11h00

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les mairies concernées, à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie), sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

A l'issue de l'enquête publique, en cas de conclusions favorables, les nouvelles servitudes sont prises par arrêté ministériel. En cas de conclusions défavorables, les servitudes peuvent être prises par un décret en Conseil d'État.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté statuant sur la demande seront publiés sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, **05 AVR. 2024**

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur de cabinet,


Loïc-LOUPRET